

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
SPELUNCA-LIAMONE**

Nombre de conseillers	
- en exercice	50
- présents	5
- pouvoirs	0
- abstentions	1
- votants	4
- pour	4
- contre	0
-	

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE L'OTI

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin,
Le conseil communautaire de la communauté de communes Spelunca-Liamone étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur COLONNA François,

Etaient présents :

Vico : COLONNA François, FONDEVILLE Jean-Pierre, CIANELLI Louis, ZANNIER Mario, KALPAKIS Pierre

Avaient donné pouvoir :

Etaient absents :

Ambiegna : MARCHI Jean-Michel

Arbori : CHIAPELLA Paul

Arro : ANGELINI Christian

Azzana : LECA Thierry

Balogna : GRISONI Dominique

Calcatoggio : CHIAPPINI Charles, DONZELLA Daniel, CAMPINCHI Jean-Laurent

Cannelle : MATTEI Marie-Dominique

Cargèse : GARIDACCI François, FRIMIGACCI Lucie, ALESSANDRI Jérôme, POGGI Dominique, PERONI FRIMIGACCI Emmanuelle, ALESSANDRI Stéphanie, PAOLI Jean-Paul

Casaglione : ALFONSI Ours-Pierre, ROSSINI Valérie

Coggia : COGGIA François, COGGIA Jean-Dominique, AMPART Jean-Claude

Cristinacce : VERSINI Antoine

Evisa : GIANNI Jean-Jacques

Guagno : COLONNA Paul

Letia : CHIAPPINI Angèle

Lopigna : NEBBIA Alain

Marignana : CECCALDI Mathieu

Murzo : PAOLI François

Orto : RUTILY Nicolas

Osani : ALFONSI François

Ota : DE PIANELLI Pierre-Paul, GAUDENS Xavier

Partinello : CARDI Christian

Pastricciola : LECA Stéphane

Piana : CASTELLANI Pascaline, ORSINI Ange-Marie

Poggiolo : PINELLI Jean-Laurent

Renno : LUCIANI Xavier

Rezza : POMPONI Paul-François

Rosazia : POLI Ange-Xavier

Salice : GIORDANI Jean-Pierre

Sant'Andréa d'Orcino : LECA Réjane

Sari d'Orcino : PINELLI Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-200067049-20240627-2024-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Serriera : LECA Barthélémy
Soccia : BARTOLI Jean-François

Le Président rappelle que lors de la séance prévue le 21 juin 2024, le quorum n'a pas été atteint. Le Conseil communautaire de nouveau convoqué à ce jour peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil communautaire.

Monsieur FONDEVILLE Jean-Pierre, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommé pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Vu l'article L133-8 du CGCT,

Le Président rappelle que le budget et les comptes de l'office, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il donne la parole à Monsieur Mario ZANNIER, Président de l'OTI, qui présente le CA 2023 de l'Office de tourisme Intercommunal Ouest-Corsica.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 888 173,64	G 639 508,03	G-A -248 665,61
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 47 392,10	H 41 535,59	H-B -5 856,51

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 119 585,52 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 4 118,22 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		935 565,74 P= A+B+C+D	804 747,36 Q=G+H+I+J	-130 818,38 Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (I)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F	L 31 880,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	=K+L 31 880,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	888 173,64 =A+C+E	759 093,55 =G+I+K	-129 080,09
	Section d'investissement	47 392,10 =B+D+F	77 533,81 =H+J+L	30 141,71
	TOTAL CUMULE	935 565,74 =A+B+C+D+E+F	836 627,36 =G+H+I+J+K+L	-98 938,38

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-200067049-20240627-2024-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap./art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEM		31 880,00
1312	REGIONS		31 880,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L 31 880,00

Monsieur Mario ZANNIER se retire du vote et quitte la salle.

Le conseil communautaire :

Après avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 de l'OTI

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire par Monsieur COLONNA François, président, compte tenu de sa transmission en préfecture.

Nota : le Président certifie que la convocation légale du conseil communautaire avait été faite le 21 juin 2024.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Bastia à compter de sa notification. Pour les personnes morales de droit privé, le Tribunal Administratif pourra être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Le Président

The image shows a blue circular official stamp of the 'Communauté de Communes de la Corse du Sud' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-200067049-20240627-2024-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024